

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 66 (1921)  
**Heft:** 2

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Un projet de réorganisation de l'armée suisse.

Parmi les questions qui préoccupent notre peuple, l'une des plus importantes est certainement celle de l'avenir de notre armée, la façon dont celle-ci va être organisée, instruite et équipée, les crédits qui seront nécessaires à son entretien.

Cette question, cela va sans dire, est étudiée depuis longtemps déjà par les autorités responsables, et récemment, le chef de l'E.-M. G. a rendu public un projet de réorganisation de l'armée élaboré par lui et approuvé par la Commission de défense nationale.

Ce projet n'a rien d'intangible et ne pourrait en tout cas être appliqué que lorsque les conditions générales de l'Europe offriraient plus de sécurité que ce n'est le cas actuellement ; mais le chef du Département militaire fédéral estime, à juste titre, qu'il faut que la question soit posée dès maintenant devant l'opinion publique, de façon que le peuple suisse, dûment instruit, puisse décider s'il veut conserver une armée capable de garantir son indépendance ou s'il entend renoncer à toute idée de défense, ainsi qu'aux vieilles traditions nationales que comporte chez nous le service militaire obligatoire.

### ARMEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Chacun sait que nous n'avons pas pu suivre les grandes armées belligérantes dans le développement formidable qu'elles ont donné à leur matériel. Du reste nous ne saurions pas avoir la prétention de les suivre, et cela n'est pas nécessaire, car une armée envahissant la Suisse ne pourrait pas opérer sur notre territoire avec toute l'artillerie, les tanks et autres engins dont disposaient les armées de la grande guerre. Mais